

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du mardi 25 juin 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, dûment convoquée et régulièrement constituée, conformément aux statuts, s'est tenue le 25 juin 2024 à la Fédération du Bâtiment à 18h00.

Assistaient à cette réunion : Messieurs DUPRAZ Jean-Claude, BATAILLE Nicolas, GERARDIN Philippe, BOUCHET Laurent, HUET Philippe, BAALOUCH Hugues en leur qualité d'adhérents et d'Administrateurs employeurs.

Adhérents présents : Fédération ADMR ; La régie des transports Poitevins ; SAS GIANSANTI ; Agence RGPD.

Docteur Dominique MARMIN.

Monsieur Jean-Paul DERANLOT, Commissaire aux Comptes du cabinet DUO SOLUTIONS ;
Monsieur Dominique DERENANCOURT, Directeur Général et Madame Constance PASCREAU
Directrice Générale Adjointe.

Jc9

Le Président ouvre la séance à 18h10 et remercie les adhérents présents ainsi que les membres du Conseil d'Administration.
Il présente les excuses de Monsieur BEAUJANEAU Jérôme et Monsieur GILLES Pierre-André qui n'ont pas pu se libérer.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023

Le Président propose aux adhérents, le passage au vote afin d'approuver ce Procès-Verbal.

1^{ère} résolution :

Approbation du Procès-Verbal de l'AGO du 20 juin 2023.

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2024 approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 à l'unanimité des présents et représentés, soit 67 voix.

II - Rapport de gestion et rapport d'activité 2023

Le Président présente ensuite son rapport moral :

2023 ? Année de transition et de résultat.

La loi du 02 août 2021, nous oblige dans un nombre certains de modifications de nos pratiques et surtout un accroissement important de nos missions.

Si le suivi individuel reste une mission essentielle, celle de la prévention tant de la désinsertion professionnelle, de l'établissement des fiches d'entreprises, de l'accompagnement des DUERP, mais aussi des risques professionnels, nous ont obligés à renforcer ce secteur de notre activité avec des embauches de spécialistes dans ces différents domaines.

Au total, notre service en 2023 a réalisé l'ensemble de ses missions et à date malgré le nombre croissant de visite qui il est vrai a pu être réalisé grâce à l'embauche fin 2022 de 10 médecins du travail, spécialité qui devient rare dans notre système de santé et qui est malheureusement au niveau national inductible dans les dix années prochaines.

La loi par ailleurs nous oblige à la mutation de notre système informatique pour le rendre compatible avec les autres services de SPSTI, ce qui a été réalisé et finalisé dans la migration des systèmes antérieurs et nouveaux au 05 avril 2024 de cette année, sans conséquences financières lourdes puisque le nouveau système aura un coût annuel de 240 000 € au lieu des 70 000 € que notre service dépensait auparavant.

Pour couronner l'ensemble de ces missions, nous avons l'obligation d'être certifié au plus tard le 30 avril 2025 par un organisme agréé et à ce jour non désigné ; ce qui dans le cadre de l'instabilité politique actuelle n'augure nullement une désignation imminente des certificateurs.

Notre Service a durant l'année 2023 établi les critères et protocoles de cette certification et a depuis le mois de mai 2024 posé les évaluations de ces critères d'efficience.

Nous sommes donc prêts et en attente de ces désignations de certificateurs pour nous permettre un audit à blanc dès la rentrée de septembre.

Au final, ce n'est pas notre Service qui est à la traine, mais bien le gouvernement et les services centralisés.

Je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel et le COPIL sous la détermination de notre Directeur Général pour leur implication dans ce processus complexe d'évaluation de l'efficience de nos diverses missions.

501

L'année 2023, comme vous le verrez à la suite, se termine financièrement positivement, et ce, malgré les coûts induits de cette réforme, et ce, sans obérer les avantages et rémunérations de notre personnel.

L'année en cours 2024 sera à n'en pas douter aussi riche en travail pour nos équipes, car je souhaite finaliser d'ici 2025 les attendus nécessaires à notre certification de niveau 3 sans vouloir l'approbation d'un quelconque certificateur, à l'heure actuelle inexistant.

Je vous informe que notre équipe de Direction (Directeur général, DAF), cesseront leur activité le 31 mars 2025, nous avons d'ores et déjà prévu et acter leur remplacement.

Je souhaite par ces mots la bienvenue à CONSTANCE, actuellement depuis le 1^{er} juin 2024 notre DGA qui le 31 mars 2025 remplacera Dominique à l'issue de sa carrière au sein de notre association.

Je tiens par la présente à remercier chaleureusement Dominique, notre DG, et Richard, notre DAF, pour leur dévouement et leur infatigable travail qui a permis à notre service d'être dans le TOP 10 de France.

Oui, c'est votre dernière AG, alors merci, merci, mais il vous reste 9 mois de travail, et ce qui va vous encore vous obliger à rester vigilant et efficient jusqu'au jour de votre départ.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole pour sa dernière intervention dans une assemblée générale à notre directeur général pour la suite des présentations relatives au rapport d'activité et de la présentation des comptes 2023.

Notre commissaire aux comptes vous communiquera à l'issue de cette présentation ses rapports.

A l'issue du rapport moral du Président, Madame PASCRAU, arrivée depuis le 1^{er} juin 2024 en qualité de Directrice Générale Adjointe, se présente auprès des membres de l'Assemblée Générale.

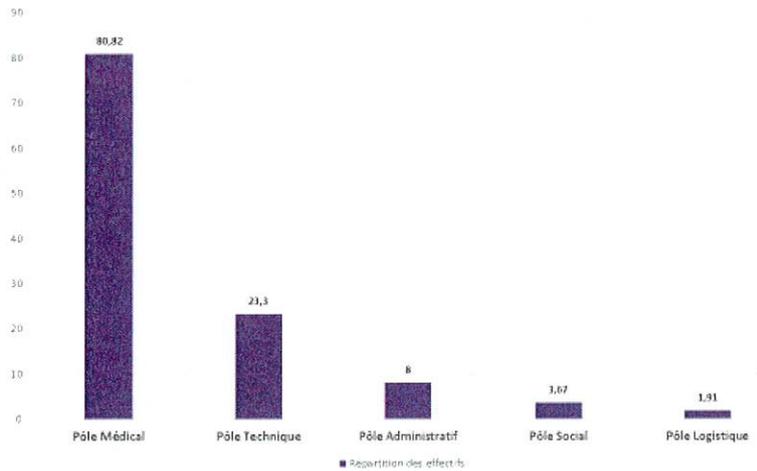
Le Directeur Général présente l'activité du Service pour l'année 2023 :

A. Effectifs du Service

Le Directeur Général présente la situation des effectifs salariés de l'ASSTV concernant l'année 2023 et rappelle que la sage et audacieuse décision prise par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale 2022 qui a autorisé la concrétisation des recrutements de Médecins du Travail sur l'année 2022 ce qui s'est traduit par un accroissement de **54% du temps médical entre 2021 et fin 2022**. Cet apport de Médecin du Travail a eu directement un impact significatif sur le nombre de salariés suivis par équipe médicale ainsi que sur le nombre de visites réalisées.

Les Conseillers en prévention, n'ont pas été oubliés dans notre politique de renforcement des effectifs. Nous avons recruté un Technicien Chimiste, un Psychologue du Travail ainsi qu'une chargée d'Evolution Professionnelle pour notre Cellule PDP-MEE.

I- Répartition des effectifs par Pôle d'activité



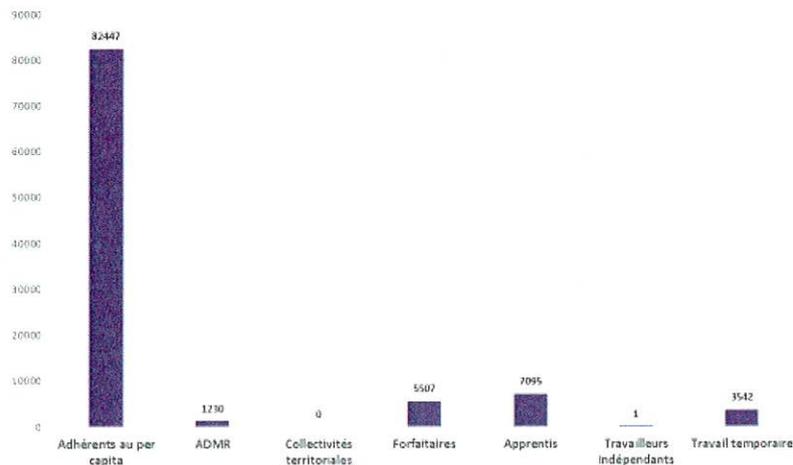
Soit un total de 123 CDI au 31 décembre 2023 contre 121 au 31 décembre 2022.

5

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEUX

B. Effectifs de salariés par catégorie d'adhérents

II- Effectifs de salariés par catégorie d'adhérents



99 822 salariés suivis en 2023 contre 97 629 en 2022

6

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEUX

Au début de l'année 2023, certaines entreprises forfaitaires sont passées au Per Capita comme les Lavandières et Center Parc.

Le personnel administratif des agences temporaires de travail sont eux aussi passés au Per Capita en fin d'année 2023.

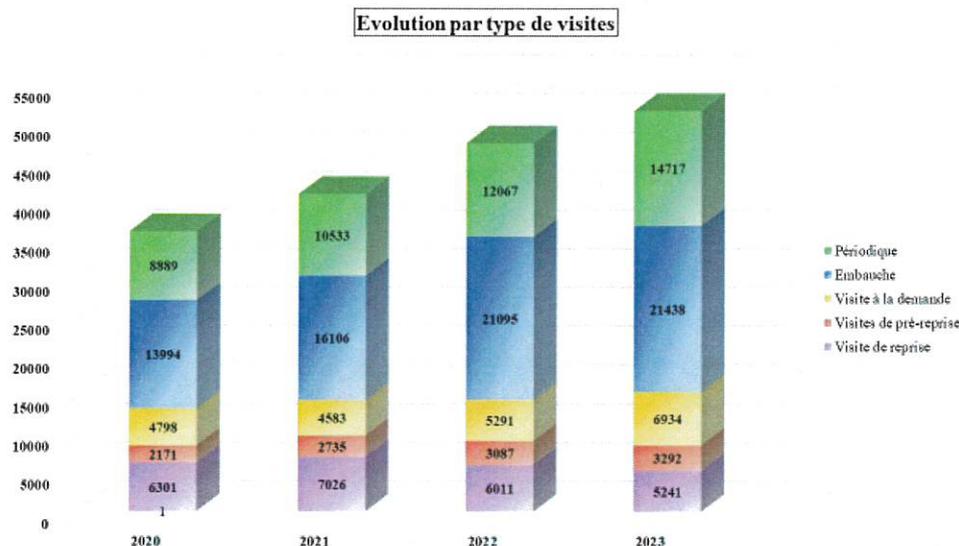
En fin d'année 2023, nous avons repositionné 56 entreprises gérées en forfaitaire au Per Capita. Cette action se poursuivra en 2024.

Le nombre de salariés « forfaitaires » a diminué au profit des salariés suivis au per capita.

JCD

C. Activité clinique

I- Evolution par type de visite



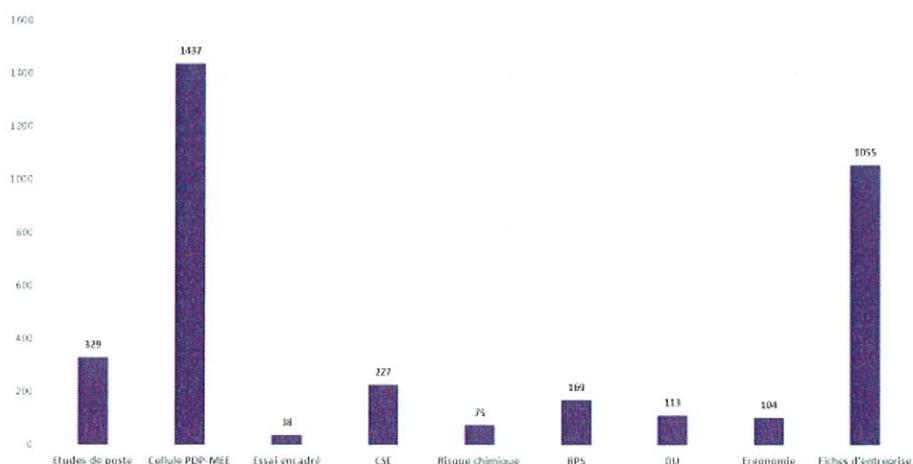
8

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

Le nombre de visites périodiques est en progression. Cette progression est directement liée à l'accroissement des Professionnels de Santé. Le nombre d'embauches en 2023 remonte très nettement par rapport à l'année 2021 et est également en progression par rapport à l'année 2022. C'est le reflet de la bonne résistance économique du département de la Vienne. C'est plutôt un signe encourageant sur la résilience des entreprises de notre département.

D. Actions en entreprises

II- Actions en entreprises



3680 AMT en 2023 contre 2 993 actions en milieu de travail en 2022

9

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

JCH

Normalement, les médecins consacrent en moyenne 1/3 de leur temps en actions en milieu de travail. Nous rappelons que la nouvelle législation impose 150 demi-journées d'actions en milieu de travail. Les médecins délèguent une partie de leurs activités vers les Techniciennes Hygiène Sécurité et les Préventeurs du Service. Il est à noter que la nomenclature des Actions en Milieu de Travail (AMT) est installée depuis plusieurs années dans notre logiciel métier et nécessite la saisie de ces actions pour obtenir une vision plus précise des AMT réalisées.

Sur l'année 2023, ce sont 3680 (hors PDP-MEE) actions en milieu de travail qui ont été réalisées selon l'extraction faite sur BO.

Nous avons toujours une source d'inquiétude par rapport à l'offre socle définie par décret en avril 2022 et aux exigences de la Certification. En effet, cette offre socle prévoit pour chaque adhérent, une réalisation ou mise à jour de la Fiche d'Entreprise tous les 4 ans. Sachant que nous avons au 31 décembre 2023, 10 011 adhérents, ce sont 2503 Fiches d'entreprises qui devraient être effectuées ou mises à jour. Or, nous en avons réalisées ou mises à jour 1055 selon l'extraction BO ! En fonction de ce chiffre, pour répondre à l'offre socle, le nombre de FE devrait être multiplié par 2,37 !

L'offre socle prévoit, en outre, que les actions en milieu de travail s'élèvent au quart des entreprises suivies, ce qui correspond à 2503 actions en milieu de travail par an. Si toutes les actions du tableau ci-dessus se retrouvent dans les indicateurs de la certification, nous répondons presque à l'exigence. $3680 \text{ AMT} - 1055 \text{ FE} = 2625 \text{ AMT}$ contre 2503 demandées (10011 entreprises/4).

Les médecins continuent de demander auprès de la Cellule PDP-MEE de notre Service des interventions. Les actions réalisées par la Cellule PDP-MEE sont pertinentes pour répondre aux problématiques de maintien dans l'emploi rencontrées par certains salariés.

E. Projet de Service

Le Groupe Information-Conseils de l'ASSTV est en place depuis maintenant 5 ans. Il s'agit d'un groupe pluridisciplinaire chargé de mettre en place les actions de sensibilisation à la prévention primaire au bénéfice de nos adhérents.

En 2023, les Vendredis de la Prévention se sont poursuivis avec plusieurs thématiques :

JcJ

LES VENDREDIS DE LA PREVENTION

Agenda 2023

1^{er} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur
« S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

FEVRIER

03 DUERP et mise en place du plan d'actions et de prévention

Comment réaliser le DUERP, un outil qui va au-delà de la réglementation ? Rencontre avec des professionnelles qui vous fourniront une méthodologie et un outil adapté pour mettre en œuvre le DUERP et le plan de prévention des risques dans votre entreprise.

 Ingénieries Conseillères en Prévention

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

FEVRIER

24 Bien-être au travail, est-ce possible ?

Comprendre les fondamentaux qui impactent la sensation de bien-être et la qualité de vie au travail.

 Médecin du Travail et Directeur Général

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

MARS

10 Travail sur écran, aspect pratique

Vous conseiller sur les différents paramètres à prendre en compte pour bien aménager votre poste de travail.

 Ergonome

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

MARS

31 Un jour pas comme les autres

Savoir repérer une souffrance psychique avec risque suicidaire et comment prendre en charge les personnes en souffrance.

 Groupe prévention du risque suicidaire et Dr CHAVAGNAT (psychiatre)

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

Retrouvez-nous sur LinkedIn :  ASSTV

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

LES VENDREDIS DE LA PREVENTION

Agenda 2023

1^{er} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur
« S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

AVRIL

28 Bien préparer sa retraite

Comprendre le calcul des pensions de retraite des salariés du privé. Identifier les enjeux psychologiques et sociaux du passage entre la vie active et la retraite.

 Directeur Général

 14h00 - 16h30

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

MAI

26 Description de l'offre de Services de Prévention et de Santé

Tout comprendre de la nouvelle réforme de Santé au Travail. Description de l'offre socle.

 Directeur Général

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

JUIN

16 Maintien dans l'emploi et handicap

Sensibilisation au handicap et information afin d'assurer le maintien en emploi des salariés.

 Directeur Général, Chargée d'Action Sociale et Chargée d'Accompagnement Social et professionnel

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

Retrouvez-nous sur LinkedIn :  ASSTV

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

701

LES VENDREDIS DE LA PREVENTION

Agenda 2023

2^{ème} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

SEPTEMBRE

08 Fonctionnement et conséquences de l'incapacité

*Signification de l'incapacité.
Comprendre le fonctionnement juridique ainsi que les conséquences de l'incapacité.
Identifier les mesures de prévention pour éviter l'incapacité.*

 Médecin du Travail et Directeur Général

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

7 14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

Retrouvez-nous sur LinkedIn:  ASSTV

SEPTEMBRE

29 Nanoparticules – Nanomatériaux – Un risque émergent

*Savoir repérer les nanomatériaux en milieu professionnel et connaître leurs effets sur la santé.
Acquérir une démarche de prévention.*

 Médecin du Travail et Conseiller en Prévention

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

FEBRUARY

1 2
3 4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28

OCTOBRE

06 Les troubles musculo squelettiques sont-ils inévitables ?

Apprendre à identifier et comprendre les facteurs de risques responsables de l'apparition des TMS. Savoir mettre en place des moyens de prévention des TMS dans le cadre de l'entreprise.

 Ergonome

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

LES VENDREDIS DE LA PREVENTION

Agenda 2023

2^{ème} semestre

Inscriptions sur notre site www.asstv86.fr en cliquant sur « S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
Mme Sylvie MIREBEAU : 05.49.61.62.66

OCTOBRE

20 Les violences au travail

*Sensibilisation aux différentes formes de violences.
Appréhender les leviers d'actions concrètes afin de prévenir l'exposition des salariés aux violences au travail et aux risques psychosociaux.*

 Groupe prévention des risques psychosociaux

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

Retrouvez-nous sur LinkedIn:  ASSTV

NOVEMBRE

17 Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

*Sensibilisation et prévention des conduites addictives.
Savoir les repérer et comment agir.
Informations sur la mise en place d'une politique de prévention.*

 Médecin du Travail et Infirmière en Santé au Travail

 14h00 - 16h30

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

FEBRUAR

1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28

DECEMBRE

08 Les enjeux du vieillissement au travail

*Comprendre le processus de vieillissement au travail et ses enjeux.
Préserver son capital santé et agir sur les conditions de travail pour un maintien durable en emploi.*

 Directeur Général et Chargée d'Actions Sociales

 14h00 - 16h00

 Fédération du bâtiment, 26 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS (salle Augé)

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

JCA

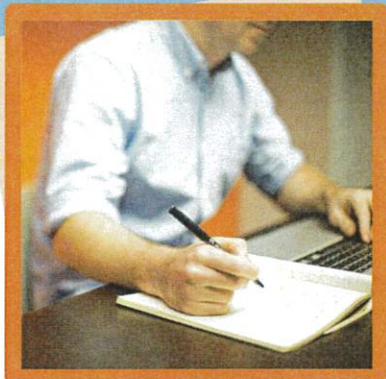
Les Vendredis de la Prévention sont très appréciés des adhérents. Nous procédons systématiquement, après chaque session, à la distribution d'un questionnaire de satisfaction diffusé aux intervenants, qui est analysé et transmis au Groupe Information-Conseils.

Ces interventions contribuent au développement de la culture de prévention des responsables d'entreprise. Sur l'année 2023, ce sont 164 personnes représentant 108 entreprises qui ont participé aux Vendredis de la Prévention.

En complément, en 2023, pour développer la culture de prévention de nos chefs d'entreprise de TPE, dans la continuité du PRST4, l'ASSTV a mis en place un cycle de formation des employeurs avec 10 sessions. Cette action est pilote et n'a été réalisée par aucun autre SPSTI.

Cependant, seuls 9 employeurs y ont participé. Au regard du nombre d'adhérent invité (7400) ceci est relativement peu. Les employeurs qui ont suivi le cycle nous ont fait un retour très positif sur son contenu et son intérêt. En revanche, en fonction du très faible nombre de participant, nous avons décidé en Groupe Info-Conseil de ne pas reconduire cette action pourtant innovante avec un contenu du programme adapté !

ATELIERS



SENSIBILISATION INFORMATION INTER-ENTREPRISES

CYCLE Santé Sécurité au Travail Employeur



Objectifs

- ▶ Développer la culture de prévention des chefs d'entreprises de TPE/PME,
- ▶ Acquérir les connaissances pour la mise en œuvre d'une réelle politique de prévention en entreprise.



Programme et contenu

Programme	Date
Approche globale de la santé	
Sommeil	
Alimentation	
Activité physique	
Prévention des addictions en milieu professionnel	
L'environnement de la santé et santé au travail	
Santé au travail, bien-être au travail, éléments pathogènes et salutogènes	
Les échecs de la santé au travail : inaptitude, invalidité, ALD...	
Réglementation de la santé et de la sécurité au travail	
Service de santé au travail	
Vieillesse et enjeux	
Le management de la prévention	
Le risque chimique	
Ergonomie au travail	
Maintien en emploi	



Modalités

- ▶ Inscriptions au cycle des 16 dates [via le lien hypertexte](#)
- ▶ Intervenants : Professionnels de santé, Ingénieurs en Prévention et Directeur Général



Public

Chefs d'entreprises de
TPE/PME



Durée - Date

16 demies-journées
réparties sur 16 mois



Lieux

Salle Noël Auger
26 Rue Salvador Allende
à Poitiers



Coût

Inclus dans les
cotisations habituelles
de l'entreprise



Groupe

Nombre de personnes
restreints à la capacité
de la salle



Contact

Gwénaëlle PINEAU
Ingénieure Prévention
sensibilisation@asstv86.fr

Sur l'année 2023, ce sont 14 thématiques qui ont été abordées, 25 intervenants mobilisés et 164 participants représentant 108 entreprises.

Au-delà des rencontres de la Prévention, nous développons également des ateliers.

Bilan des ateliers 2023

I – Atelier « Référént Santé Sécurité au Travail » (RSST)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Référént Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié pour acquérir ces compétences.

Cet atelier se déroule sur deux jours (groupe de 12 personnes maximum) et est assuré par Gwénaëlle Pineau, Ingénieure en Prévention.

Par cet atelier, l'ASSTV forme les préventeurs de proximité de premier niveau chez nos adhérents.

En 2023, 3 Ateliers RSST réalisés soit 6 jours, pour 19 entreprises soit 22 salariés.

Depuis la mise en place de cet atelier en 2018, 229 Salariés Référént Santé Sécurité au Travail ont bénéficié de cet atelier. L'ensemble des salariés RSST formés seront questionnés en 2024 sur les besoins complémentaires en fonction de leurs missions. Selon les retours, l'ASSTV proposera des ateliers complémentaires.

Par ailleurs pour les ateliers RSST 2024, notre préventeur va y intégrer des outils ludiques numériques (tableau numérique interactif, mots clés revisités, et exercices en ligne...).

II - Atelier « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels »

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique sont les outils incontournables de la prévention et font parties des obligations réglementaires. Depuis 2023, chaque entreprise doit disposer d'un DUERP dématérialisé.

L'atelier DUERP se déroule sur une demie journée (groupe de 12 personnes maximum) et est assuré en binôme par Sylvie Mirebeau et Gwénaëlle Pineau, Ingénieures en Prévention. Il permet de former les salariés à l'identification des dangers et des risques, à leur évaluation et à leur transcription dans l'outil DUERP mis en place par ces deux préventeurs de l'ASSTV.

Interviennent également sur cet atelier, le psychologue ou la chargée d'actions RPS du service pour faire une sensibilisation sur l'évaluation des risques psychosociaux et présenter l'outil « Faire le point ».

Nos préventeurs peuvent être sollicités par la suite, par ces mêmes entreprises, pour les accompagner dans la mise en place de la démarche (création de groupe de travail dans le but de développer une démarche participative de l'ensemble des salariés) ou pour accompagner l'entreprise dans l'identification de ses risques professionnels.

En 2023, 5 Ateliers DUERP réalisés avec 28 entreprises dont 34 salariés ont suivi l'atelier.

Depuis la mise en place de cet atelier en 2019, 143 salariés ont suivi cet atelier. Nos préventeurs vont poursuivre cet atelier en 2024 en y apportant des outils ludiques, comme un jeu de carte, un quizz afin de dynamiser cet atelier et de poursuivre son développement.

III – Ateliers « Risque chimique »

Cet atelier se déroule sur une demie journée (groupe de 12 personnes maximum) et est animé en binôme par Stéphanie Chaumet et Patrick Gora, techniciens spécialisés en risque chimique.

Il était proposé sous deux sous-ateliers, l'un pour prévenir les risques liés aux agents chimiques, afin d'aider les entreprises à appréhender ce risque, savoir identifier les dangers et les risques liés aux produits et agents chimiques dangereux, connaître les effets sur la santé et mettre en œuvre une démarche de prévention. Une présentation de l'outil SEIRICH (niveau 1) est réalisée pour initier l'adhérent dans sa démarche d'évaluation du risque chimique.

Et le second sur la démarche d'évaluation du risque chimique et une présentation de l'outil SEIRICH (Logiciel d'Evaluation et d'information sur les risques chimique de l'INRS). Le but étant pour les entreprises d'évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques dangereux et mettre en place un plan d'actions.

En 2023, une entreprise (un salarié) a suivi un des ateliers risque chimique.

Depuis la mise en place de cet atelier en 2021, 17 salariés ont suivi cet atelier.

Pour l'année 2024, dans le but de dynamiser cet atelier, et de rendre la prévention du risque chimique plus attractive, une nouvelle version totalement refondue va être proposée. Elle se fera sous forme d'un atelier unique, animé en binôme, avec utilisation d'outils ludiques (jeux de cartes, stockage et incompatibilités, présentation d'EPI, buzzers...).

Prévention du risque suicidaire :

Le Groupe sur le risque du suicide a organisé une réunion de sensibilisation à la Hune le 24 janvier 2023. Plus de 100 personnes y ont participées.

Participation à la campagne métier « Electricien » en collaboration avec l'OPPBTP.

Les techniciennes HSE ont toutes participées à la campagne organisée par l'OPPBTP. Toutes les entreprises de ce secteur ont été contactées par courriel et plusieurs visites de chantier ont été organisées.

III - Compte-rendu financier

A la demande de Madame Patricia DUCORNET Trésorière de l'association, le Directeur Général présente l'activité financière de l'ASSTV concernant l'année 2023.

JC)

I- Bilan 2023

ACTIF	NET 2023	NET 2022
Actif Immobilisé	3.056 K€	2.864 K€
Total Créances	524 K€	1.747 K€
Total Disponibilités	7.831 K€	5.910 K€
Charges d'avance	8 K€	8 K€
Total Bilan	11.419 K€	10.529 K€

18

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEUX

III- Bilan 2023

PASSIF	2023	2022
Réserves	5.717 K€	5.511 K€
Résultat	0.329 K€	0.206 K€
Provisions réglementées	0.414 K€	0.414 K€
Total Capitaux Propres	6.460 K€	6.131 K€
Provision	0 K€	0 K€
Dettes	4.959 K€	4.398 K€
Total Bilan	11.419 K€	10.529 K€

20

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEUX

JCS

I- Compte de résultat

PRODUITS	2023	2022
Cotisations	12.018 K€	10.221 K€
Subventions	0.000 K€	0.004 K€
Rep Prov + Transf. Charges	0.304 K€	0.317 K€
Autres produits	0.001 K€	0.000 K€
Total Produits	12.323 K€	10.542 K€

23

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEILLE

III- Compte de résultat

CHARGES	2023	2022
Achats Services Ext.	1.418 K€	1.283 K€
Impôts et Taxes	0.375 K€	0.356 K€
Salaires	7.090 K€	6.103 K€
Charges sociales	2.798 K€	2.406 K€
Amortissements	0.170 K€	0.186 K€
Provisions	0.106 K€	0.035 K€
Autres charges	0.014 K€	0.012 K€

25

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEILLE

JCH

V- Compte de résultat

	2023	2022
Total Charges	11.972 K€	10.383 K€
Résultat d'Exploitation	+ 0.351 K€	+ 0.160 K€
Résultat Financier	+ 0.120 K€	+ 0.004 K€
Résultat courant	+ 470 865 €	+164 010€

27

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICES DE SUITE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

VI- Compte de résultat

	2023	2022
Produits exceptionnels	12.498 €	215.790 €
Charges exceptionnelles	6 €	97.574 €
Résultat exceptionnel	12.492 €	118.216 €
Participation des Salaries aux Résultats	27. 224 €	
Impôts sur les Bénéfices	126.966 €	76.575 €
RESULTAT NET	+ 329.167 €	+ 205.651 €

28

ASSTV
ASSOCIATION DE SERVICES DE SUITE AU TRAVAIL DE LA VIEUX

Le Président procède à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Chers Adhérents,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31-12-2023 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont à votre disposition.

Jed

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION ET RESULTATS OBTENUS

L'exercice clos le 31-12-2023 a été marqué par :

Les cotisations au Per Capita s'élèvent à **10 987 325.21 €** contre 9 370 966.06 €

L'ensemble des cotisations à la visite a augmenté de **11.35 %**.

Les visites Intérim, ont progressé de **22.02 %**. Les visites ADMR augmentent de **16.54 %** et les visites Préfecture de **19.45 %** alors que les cotisations ERGM diminuent de **-41.50 %** ainsi que les Visites Forfaitaires **-5.89%**

La Provision de réduction de cotisations que le Conseil d'Administration a décidé d'accorder au 31/12/2021 a été reprise pour un montant de 380 000 € sur les comptes 2023

Les pertes sur créances douteuses (14 571.92€) repartent à la hausse **+34.71 %**. Les dotations aux provisions pour créances douteuses augmentent très fortement liées aux liquidations judiciaires.

Les achats et charges externes se sont élevés à **1 417 584.63 €**, soit une hausse de **10.45%**.

Le poste petits matériels de bureau augmente fortement car nous avons remplacé totalement nos postes téléphoniques

Le poste Entretien Réparation Installations agencements s'élève à **79 189.71€** car nous avons réalisé d'important chantier de rénovation et d'entretien (câblage informatique, Climatisations, Eclairage LED).

On notera l'augmentation des frais de déplacement (hors frais déplacement formation) de **9%**, la baisse des frais postaux de **-26.37%**.

Enfin nous avons à nouveau versé sur notre contrat IFC MUTEX un montant de 200 000€ afin de reconstituer notre fond et d'être au même niveau que notre passif social au 31/12/2023.

Globalement les salaires et charges sociales progressent de **+16.20 %**

Nous avons enregistré 1 départ à la retraite parmi les Médecins du travail et la démission d'une infirmière. Des provisions de primes pour le partage de la valeur (184 500€) ainsi que de l'intéressement (150 000€) ont été comptabilisées.

Les produits des Placements financiers s'élèvent à **135 208.91 €** sur l'exercice. Nous poursuivons notre politique de placement sur compte Livret Association et en dépôts à terme (DAT). Nos placements sur livret ont profité de la forte augmentation des taux d'intérêts.

La trésorerie est globalement très positive à **+ 7 830 941 € au 31/12/2023**

Sur le plan financier, les comptes annuels se présentent de la façon suivante :

En ce qui concerne le bilan de l'association, il présente à la date de la clôture de l'exercice un total de **11 419 120.97 Euros**, et les fonds associatifs hors Résultat 2023 et amortissements dérogatoires se montent à **5 716 791.93 Euros** avant affectation du résultat de l'exercice 2023.

Le compte de résultat décrit la façon dont s'est formé le résultat dans l'exercice.

JCO

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31-12-2023 :

- le total des produits d'exploitation s'élève **12 323 138.99 Euros** contre 10 542 185.41 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+16.89 %**.

- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **11 972 025.74 Euros** contre 10 382 618.75 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+15.31 %**.

Le résultat d'exploitation ressort à **351 113.25 Euros** contre 159 566.66 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **7 090 215.13 Euros** contre 6 102 669.67 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+16.18 %**

Le montant des charges sociales s'élève à **2 798 420.72 Euros** contre 2 406 439.49 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **+16.29 %**.

Compte tenu d'un résultat financier de **+119 751.97 Euros** (+4 443.30 Euros au titre de l'exercice précédent), Il ressort un Résultat courant avant impôt de **470 865.22 Euros** (+164 009.96 Euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu d'un résultat Exceptionnel de **+12 491.88 Euros**, de l'impôt sur les bénéfices de **126 966 Euros**, le Résultat net de l'exercice se solde par un excédent de **329 167.05 Euros** contre un excédent de 205 651.03 Euros au titre de l'exercice précédent.

SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail

La quote-part détenue dans la SCI du Bâtiment et de La Médecine du Travail s'élève à 39%.

La SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail a une activité de Gestion et de location immobilière des locaux sis 24 et 26 Rue Salvador Allende à Poitiers. Le résultat comptable de la SCI du Bâtiment et de la Médecine du Travail s'élève à **+ 18 341 Euros** pour l'année 2023

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Cet exercice applique les règlements ANC n° 2108-06 et 2020-08, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Nous appliquons le nouveau règlement 2018-06 pour la présentation du bilan, du compte de résultat et des informations dans l'annexe des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

JC)

EVENEMENTS POSTERIEURS

Nous n'estimons pas que la poursuite d'exploitation de l'ASSTV puisse être remise en cause en 2024.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts sur la certification qui est prévue par décret au 30 avril 2025. Le changement de logiciel uEgar est opérationnel depuis avril 2024 et nous attendons des perfectionnements sur l'ensemble de l'année 2024. Notre objectif est de faciliter les relations tant vis-à-vis des entreprises, par l'intermédiaire de Prev-entreprise, que vis-à-vis des salariés avec la mise en œuvre d'un dossier personnalisé et confidentiel.

Nous devons également nous préparer à la mise en place d'Office 365. Nous travaillons actuellement à la refonte complète de notre Site Internet afin de répondre aux exigences de la certification.

La Présidence

IV - Rapport du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Paul DERANLOT présente aux membres de l'Assemblée Générale de l'ASSTV son rapport.

Le Commissaire aux Comptes informe les membres de l'Assemblée Générale sur la bonne gestion de l'ASSTV et valide l'arrêté des comptes, sans réserve.

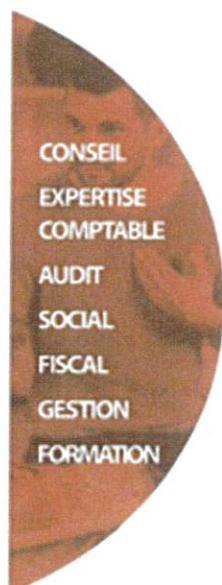
JCP



ASSOCIATION SERVICE SANTE AU TRAVAIL VIENNE

Siège Social : 24 rue Salvador Allende
86000 POITIERS

N° SIRET : 781 562 624 00028
Code APE : 8621Z



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

www.duo-solutions.fr

28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex - Tél : 05 49 33 08 08

SARL DUO Solutions Entreprise au capital de 150 000 € - 28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex - 301 705 822 RCS NIORT - COCIDE N°44 85307 - TVA FR 67 305 705 822 2023

JCJ

S O M M A I R E

Page n° :
.....

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 décembre 2023**1 à 4*

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

ASSOCIATION SERVICE SANTE AU TRAVAIL VIENNE

Siège Social : 24 rue Salvador Allende
 86000 POITIERS

N° SIRET : 781 562 624 00028
 Code APE : 8621Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

CONSEIL
 EXPERTISE
 COMPTABLE
 AUDIT
 SOCIAL
 FISCAL
 GESTION
 FORMATION

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SERVICE SANTE AU TRAVAIL VIENNE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SERVICE SANTE AU TRAVAIL VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

www.duo-solutions.fr

28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex - Tél : 05 49 33 08 08

SARL DUO Solutions : entreprise au capital de 100 000 €. 28 rue de Gabriel - BP 20008 - 79185 CHAURAY Cedex - N° SIRET 781 562 624 00028 - COC NAF 8620Z - TVA IN 87 301 765 622 88079

JCD

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés plus particulièrement à contrôler :

- la correcte application des dispositions induites par le règlement comptable ANC n° 2018-06 ;
- le rattachement des produits de cotisations trimestrielles en fonction des principes comptables en vigueur ;
- la séparation des exercices en matière de charges et de produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

JCD

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l' ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

JCD

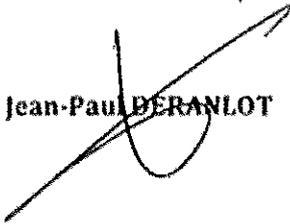
.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 16 mai 2024

Pour la SARL DUO SOLUTIONS ENTREPRISES,
Commissaire aux Comptes,

Jean-Paul BERANLOT



✓ (1)

A l'issue de cette présentation, le Président propose de passer aux résolutions.

V - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

A l'issue de la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, le Président porte au vote les 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} résolutions.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un Excédent de + 329 167,05 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 329 167,05 € à la réserve générale.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix.

VI - Tarif droit d'adhésion 2025

Le Président rappelle l'évolution du droit d'adhésion depuis 2020 :

Jc)

Années	Tarif d'adhésion HT	Taux d'augmentation
2020	20,83	13,89 %
2021	20,83	0 %
2022	20,83	0 %
2023	25,00	20%
2024	26,25	5 %

Proposition tarif 2025 :
+2,85% au 1er janvier 2025 soit 27 € HT.

34

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEILLE

Le Président propose à l'Assemblée Générale la 5^{ème} résolution.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide de porter le droit d'adhésion de 26,25 HT à 27,00 € HT au 1er janvier 2025.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix

VII - Tarif de la visite forfaitaire 2025

Le Président présente ensuite le tableau des tarifs forfaitaires depuis 2013.

Années	Tarif HT	Taux d'augmentation
2013	79,85	2 %
2014	79,85	0 %
2015	81,04	1,5 %
2016	81,88	1,03 %
2017	82,53	0,79 %
2018	83,36	1,00 %
2019	84,60	1,49 %
2020	86,12	1,79 %
2021	87,40	1,49 %
2022	88,27	1 %
2023	91,80	3,99%
2024	96,39	5 %

Proposition tarif 2025 :
+ 3,22 % au 1er janvier 2025 soit 99,50 € HT.

37

ASSTV
ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIEILLE

JCO

Le Président propose alors à l'Assemblée Générale la 6^{ème} résolution.

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1er janvier 2025 de 96,39 € HT à 99,50 HT.

La résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix.

VIII - Tarif Per Capita 2025

Le Président rappelle que notre règlement intérieur prévoit l'évolution de la cotisation chaque année au per capita en conformité avec le P.M.S.S (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale). Ce plafond ne sera connu qu'en fin d'année. Le montant sera visible sur le portail adhérent, au moment de la déclaration des effectifs. Cette déclaration donne un estimatif du montant de la cotisation annuelle due pour l'année N, avant validation.

IX - Tarif Travailleur indépendant 2025

Le Président rappelle les textes concernant les Travailleurs Indépendants :

Les travailleurs indépendants relevant du livre VI du [code de la sécurité sociale](#) peuvent s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de leur choix.

Ils bénéficient d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle.

Une convention spécifique est rédigée pour chaque demande. Après consultation de la Commission Médico-Technique et validation par le Conseil d'Administration, cette convention prévoit l'offre spécifique suivante :

- Une première rencontre avec un Professionnel de Santé pour un échange sur une éventuelle problématique de santé en rapport avec l'activité exercée.
- En fonction de la problématique, un entretien avec un Préventeur : Psychologue, Ergonome, Risques Professionnels
- Eventuels conseils auprès de notre Cellule de Prévention et de Désinsertion Professionnelle et Maintien en Emploi pour la constitution d'un dossier RQTH ou de réflexions sur des évolutions professionnelles.

MONTANT ET REVISION DU PRIX :

En application de la grille tarifaire prévue à L. 4622-6 du code du travail et validée par l'Assemblée Générale de l'ASSTV, le tarif 2025 à l'adhésion s'élève à 150 € HT pour la première année et au tarif per capita pour les années suivantes.

Le Président propose alors à l'Assemblée Générale la 7^{ème} résolution.

7^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation des travailleurs indépendants à 150 € HT à l'adhésion pour la 1^{ère} année et au tarif per capita pour les années suivantes.

La septième résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 67 voix.

Perspectives 2025

Nous devons réussir la certification qui devra être effective selon les textes au 1^{er} mai 2025.

A ce titre le Conseil d'Administration du 20 décembre 2023 a rédigé une lettre d'engagement :

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Le Président, le Conseil d'Administration et le Directeur Général de l'ASSTV souhaitent affirmer et acter leur engagement de service aux adhérents et aux salariés, conformément à notre mission première qui est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail et proposer un service de qualité à leur écoute et adapté à leurs besoins.

Conscient des enjeux liés aux fortes exigences de notre métier, répondant à une ambition que nous avons pour notre Service de Prévention et de Santé au Travail, son personnel et nos bénéficiaires, le Service s'engage dans une démarche de progrès volontariste. Nous considérons que cet outil est stratégique pour notre Service et garantit nos préoccupations dans l'atteinte de nos principaux objectifs :

- La satisfaction des clients qui dépend de notre engagement à :
 - Analyser et comprendre leurs besoins, y répondre rapidement et efficacement
 - Les informer, les conseiller, leur apporter les moyens humains et techniques
 - La contribution au développement économique et social du territoire
- La prise en compte du contexte national et régional par :
 - La connaissance de l'environnement législatif et réglementaire
 - La mise en place de partenariats avec les acteurs de la prévention
 - Le travail en réseau avec la profession, au niveau national ou régional, en vue notamment d'un partage des expériences et d'une mutualisation des moyens permettant d'assurer un service à valeur ajoutée
- La Gestion des Ressources Humaines indispensable pour répondre aux besoins des clients :
 - La préservation de la santé, la sécurité du personnel
 - La formation tout au long du parcours professionnel

- La participation au renouvellement des professionnels de santé au travail
 - La diversité des compétences de l'équipe pluridisciplinaire
 - L'encouragement du dialogue social et la Qualité de Vie au Travail
- La prise en compte de l'environnement par :
- La réduction des consommations d'énergies
 - L'amélioration du tri sélectif des déchets
 - La réduction de la consommation de papier
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le souci d'une saine et efficace gestion, par l'application de méthodes appropriées garantissant :
- L'équilibre des comptes
 - La pérennité des finances
 - Le maintien de la qualité de l'immobilier et des équipements (mobilier, matériels médical et prévention, systèmes d'information...)

Pour s'assurer de la meilleure réussite possible, les forces de l'ASSTV resteront concentrées sur la seule offre socle, sans développer pour le moment d'offre complémentaire.

La politique de progression est la clef de la rentabilité de tout système de management et le retour sur les investissements engagés pour conduire cette stratégie d'entreprise ne peut s'obtenir que par l'amélioration programmée et constante des résultats, pour cela nous orientons notre engagement sur un axe d'amélioration continue. Il est bien entendu, que chaque professionnel, mène ses missions en toute impartialité et les médecins en toute autonomie dans leurs actes médicaux.

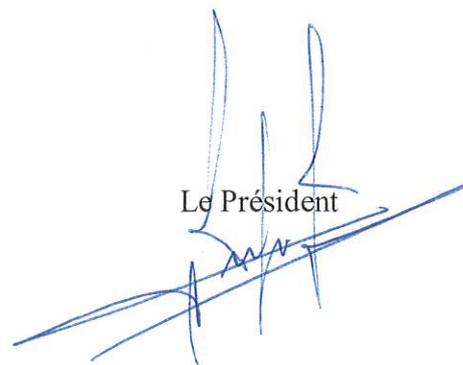
Nous nous engageons également à mettre à disposition les moyens nécessaires pour animer et améliorer notre organisation suivant les exigences du référentiel de certification.

Nous engageons aussi tout le personnel du Service à tout mettre en œuvre pour atteindre notre but commun.

Fait à Poitiers le 20 décembre 2023

Le Directeur Général

Le Président



A ce jour, notre avancement concernant la certification est représenté par le tableau suivant :

Etat d'avancement par processus	Cocher le niveau que vous préparez			A - Fait et formalisé	B - Fait et en cours de formalisation	C - Fait mais non formalisé	D - En cours de mise en place	E - Non fait	X - Non applicable	Note globale
	Nb Critères niveau1	Nb Critères niveau2	Nb Critères niveau3							
	X									
M1 - Direction	6		8	8	0	0	0	0	0	133%
M2 - SMQ	8	8	8	8	0	0	0	0	0	100%
R1 - Gestion des adhérents	16	16	16	16	0	0	0	0	0	100%
R2 - Prévention des risques professionnels	13	18	23	13	0	0	4	6	0	100%
R3 - Suivi individuel	14	16	18	14	2	0	0	2	0	100%
R4 - PDP	8	12	16	8	2	2	1	3	0	100%
S1 - RH	2	2	2	2	0	0	0	0	0	100%
S2 - Communication	5	5	5	5	0	0	0	0	0	100%
S3 - SI	10	10	10	10	0	0	0	0	0	100%
S4 - Finances	5	5	5	5	0	0	0	0	0	100%
S5 - Logistique et immobilier	1	1	1	1	0	0	0	0	0	100%
	88	93	112	90	4	2	5	11	0	102%

Les 88 procédures sont maintenant écrites pour le niveau 1 de la certification. Il reste la validation par le Comité de Pilotage. En fonction du nombre de procédures à valider, nous avons positionné 2 réunions supplémentaires du COPIL, une le 23 mai et une le 9 juillet.

Parallèlement, toutes les procédures, après validation par le COPIL seront mises à disposition à l'ensemble du personnel dans l'Intranet en format PDF.

Sur un plan organisationnel, toutes les catégories de personnel vont être sensibilisées sur les procédures en fonction du planning suivant :

Le groupe des Préventeurs est prévu le 3 juin au matin ;

Le groupe des Médecin est prévu le 18 juin au matin ;

La Cellule PDP-MEE est prévue le 25 juin ;

Le groupe des Infirmiers est prévu le 4 juillet au matin ;

Le groupe des Techniciennes Hygiènes et Sécurité est prévu le 4 juillet après-midi ;

Le groupe des Assistantes Médicales est prévu le 11 juillet au matin.

A ce stade, nous sommes prêts pour un audit à blanc pour septembre ou octobre 2024, conformément à ce qui était prévu. Notre difficulté est qu'à ce jour, aucun organisme certificateur ne s'est positionné pour cette mission ! Si rien de nouveau n'arrive dans les semaines à venir, il deviendra quasi impossible d'être certifié pour le 30 avril 2025, tel que le prévoit le décret !

Lors du Conseil d'administration du 30 avril, le Président a demandé au Directeur Général de se préparer au niveau II de la certification pour septembre, octobre 2024 qui inclus la notion d'indicateur. Cette préparation n'influence pas la décision prise du Conseil d'Administration sur le passage au niveau II en 2027 et le niveau III en 2030. Cette étape de niveau II nous préparera aux exigences du niveau III qui doit analyser les écarts et définir les actions correctrices pour atteindre les objectifs du niveau III.

(C)

Nous devons poursuivre le recrutement de Médecin du Travail en prévision des départs naturels en retraite. Poursuivre les formations de nos Infirmiers afin de réaliser les délégations de visite prévues par le décret d'avril 2022. Continuer de renforcer les compétences et le nombre de Conseillers en Prévention.

Nous continuons à optimiser le nouveau logiciel métier uEgar et ouvrir les espaces confidentiels destinés aux salariés afin de développer la culture de prévention.

Parallèlement, nous poursuivons nos échanges numériques avec les adhérents pour un accès plus facile aux informations en développant la culture de prévention. Chaque salarié aura également la possibilité d'ouvrir un compte personnel et confidentiel sur ses données médicales et personnelles.

A ce propos, une question est posée sur les modalités d'ouverture de ce compte. Le Directeur Général répond que ce compte pourra être ouvert par nos Assistantes Médicales lors des visites et que nous envisageons une communication directe des salariés sur cette possibilité.

Sur le plan immobilier, nous avons mis en vente le centre de Joany afin de construire un nouveau bâtiment sur le terrain du Sanital et de regrouper dans le nouveau bâtiment l'ensemble des équipes médicales et préventeurs au même endroit.

Dans les années à venir, nous devons privilégier la propriété par rapport à la location pour nos centres médicaux du département.

X - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance à 19h35, remercie l'ensemble des adhérents et membres du Conseil d'Administration présents, ainsi que Monsieur Jean-Paul DERANLOT, Commissaire aux Comptes.

Jean-Claude DUPRAZ
Président

